

ANGLETERRE.

Londres, 20 juin, 11 h. du soir.

**Chambre de lords.** Le comte Russell appelle l'attention de la Chambre sur l'affaire du Luxembourg. Il loue la conduite tenue par lord Stanley.

Lord Derby remercie le comte Russell de son appréciation de la conduite du gouvernement. Il dit que l'Angleterre hésite à prendre part à la Conférence jusqu'au moment où elle fut convaincue que cette participation était nécessaire pour éviter une conflagration.

Lord Clarendon approuve la conduite de lord Stanley.

Londres, 21 juin, 2 h. matin.

**Chambre des communes.** — Lord Stanley, répondant à M. Griffith, dit qu'il n'a reçu aucune confirmation des avis de Candie, d'après lesquels Omer Pacha aurait commis des actes de cruauté après l'échec d'Heracleon.

La Chambre se constitue en comité pour continuer la discussion du bill de réforme électorale.

Le paragraphe 19, conférant aux électeurs le droit de donner leur vote aux moyens de billets électoraux, est rejeté par 273 voix contre 236. Majorité contre le gouvernement, 38.

Londres, 21 juin.

Le corps municipal de Londres a résolu d'envoyer des Adresses au czar et à l'Empereur Napoléon pour féliciter les deux souverains que l'attentat, dont ils ont été l'objet, le 6 juin, n'ait pas réussi.

ITALIE.

Florence, 20 juin, soir.

On mande de Terni : Environ 200 individus armés ont essayé de franchir la frontière romaine. 47 ont été arrêtés ; les autres, mis en fuite, sont poursuivis par les forces nationales. La tranquillité est parfaite ; la frontière est surveillée par la troupe.

MEXIQUE.

New-York, 20 juin.

On mande de Mexico que le procès de l'Empereur Maximilien a été ajourné.

LUXEMBOURG.

Luxembourg, 20 juin, soir.

La Chambre a adopté, par 17 voix contre 2, le projet de la loi autorisant le gouvernement grand-ducal à faire les dépenses nécessaires pour le démantèlement de la forteresse. La session a ensuite été déclarée close.

TURQUIE.

Constantinople, 20 juin.

Avant son départ, le sultan a reçu aujourd'hui en audience le corps diplomatique et tous les ministres.

Le grand vizir, Ali-Pacha, est investi de la régence.

Jafvet-Pacha est nommé ministre par intérim des affaires étrangères.

Dans une réponse provisoire faite à la note collective présentée par la France, la Prusse, la Russie et l'Italie, pour la suspension des hostilités dans l'île de Candie, Fuad-Pacha a promis que cette note serait soumise au conseil des ministres, et qu'alors on y répondrait.

Le grand-duc Alexis de Russie est arrivé.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubatz

Paris, 20 juin.

L'absence de souverains nous permet de nous occuper à peu près exclusivement de nos propres affaires, et ceux qui y prennent quelque intérêt se montrent quelque peu inquiets des bruits qui courent au sujet de la session du Corps législatif. Laissons donc de côté pour aujourd'hui le vice-roi d'Égypte que la *Gazette des Étrangers*, le *moniteur du monde* galant et des modistes et tailleurs, appelle

le Roi d'Égypte, quoique le *Moniteur* ne lui donne toujours que le titre d'Altesse ; ne nous préoccupons pas davantage des faits et gestes des autres Altesse qui sont ici pour satisfaire leur curiosité et se reposer des fatigues officielles.

Vous avez pu voir que M. Schneider au moment de clore hier la séance, a annoncé qu'il proposerait aujourd'hui à la Chambre de fixer à demain vendredi la discussion des suppléments de crédit de 1866. C'est alors que M. Glais-Bizoin s'est écrié : « Et la loi sur la presse ? » et le *Moniteur* constate que des exclamations ont accueilli cette parole.

On croit que la Chambre, toujours absolue maîtresse de la fixation de son ordre du jour, sera pressée de commencer immédiatement la discussion des budgets. Vous comprenez que cette résolution jette quelque émotion dans le monde politique, à la Bourse et parmi les gens de presse. Je me borne à reproduire ici quelques-unes des impressions et des appréciations recueillies au passage.

Si la Chambre commence immédiatement l'examen des budgets, c'est qu'elle est pressée d'arriver au terme de sa session et que cet examen remplira au moins 20 séances ; dès lors elle serait décidée, de concert avec le Gouvernement, à ajourner à la prochaine session tous les projets de lois que, primitivement, elle devait discuter et voter avant de se séparer.

La loi sur la presse aurait le sort commun, pour la plus grande mortification de ceux qui depuis plusieurs jours se figuraient qu'elle serait votée avant le budget. Et voici, à ce sujet, le raisonnement que j'ai entendu tenir : Le Gouvernement et la majorité sont d'accord pour ajourner les changements à apporter au régime de la presse. Non-seulement la session sera close, mais encore la Chambre sera dissoute et les élections générales auraient lieu au mois de septembre ou au mois d'octobre. Dans ce cas, on comprend que le Gouvernement et la majorité des députés qui ont dû leur élection au patronage administratif pourraient considérer comme un danger la création de cent ou cent cinquante journaux qui surgiraient peut-être tant en province qu'à Paris pour appuyer des candidatures opposées ou indépendantes ; par conséquent, ni le Gouvernement, ni la majorité ne peut désirer l'adoption immédiate d'une loi qui leur créerait des embarras.

Je vous dirai d'abord que je crois complètement déraisonnable ce bruit d'une dissolution de la Chambre. Le plus grand nombre des députés ont été choisis par l'Administration ; nous ne connaissons de leur part aucun acte par lequel ils se soient séparés du Gouvernement. Nous ne comprenons pas pourquoi quand les deux pouvoirs exécutif et législatif, sont si bien unis, l'un d'eux ferait appel au peuple pour faire condamner l'autre par le tribunal de l'opinion publique.

D'un autre côté aussi, on fait observer que l'examen immédiat d'un budget supplémentaire n'implique pas nécessairement l'ajournement de la loi sur la presse, et qu'elle pourrait fort bien être votée dans l'intervalle qui séparerait les votes de deux lois de finances.

Or, assure ce soir que demain seulement la Chambre délibérera sur l'ordre de ses travaux et que le résultat de la discussion, quel qu'il soit, sera accepté par le Gouvernement.

Nos journaux, à défaut du Corps législatif, discutent longuement l'affaire du Luxembourg d'après les documents qui viennent d'être publiés : Il en résulte que c'est la France qui avait pris l'initiative des négociations et que la communication faite par la Hollande à la Prusse a failli mettre le feu à l'Europe.

L'Union bretonne rectifie la nouvelle grotesque donnée par son rédacteur en chef qui prétendait qu'un état de l'armée de Berezowski avait atteint Napoléon III près du cœur. M. Merson aurait dû méditer cette sage parole : surtout pas de zèle !

La *Situation* est le journal le plus drôlatique du monde, il mange tous les jours du Prussien. « La *Situation* dit la vérité, et il ne restera rien de M. de Bismark. » C'est son directeur politique, M. Hollander qui s'exprime de la sorte. C'est pueril.

Impossible aujourd'hui de se procurer une place pour *Hernani*. Au bureau de location du Théâtre français on faisait queue à une heure afin de louer des places pour la représentation de samedi ! s'il en restait encore quelques-unes. J'ai vu vendre sur le boulevard 40 francs un fauteuil d'orchestre.

CH. CAHOT.

Paris, 21 juin.

C'est aujourd'hui que le Corps législatif doit fixer l'ordre de ses travaux jusqu'à la prorogation de la session. On ne conserve plus de doute sur la résolution de la Chambre, approuvée par le Gouvernement, de réduire ses travaux au seul examen des lois de finances. Elle se séparerait ensuite ; mais c'est au Gouvernement seul qu'il appartiendrait de fixer l'époque de sa réunion postérieure.

Nous croyons que tous les efforts de l'opposition échoueraient devant une volonté bien arrêtée ; la majorité est la maîtresse absolue, puisque c'est le nombre qui décide de tout en matière de vote. Les protestations de M. Glais-Bizoin sont restées isolées.

Le Corps législatif avait l'année dernière manifesté un mauvais vouloir assez frappant contre la loi sur la contrainte par corps ; et l'on remarque, soit dit en passant, que le Sénat ne semble guère empressé de dire le dernier mot sur cette question. Cependant il vint un jour où le Corps législatif se trouva dans la nécessité de voter une loi qui déplaisait au plus grand nombre ou d'accomplir un acte solennel d'opposition. La loi fut votée et l'on se rappelle combien il y eut d'abstentions. Il en sera de même pour les lois promises par la lettre du 19 janvier ; le Gouvernement ne peut les retirer ; les Chambres finiront par les voter, et l'on dira dans le futur qu'elles n'ont reculé que pour mieux sauter.

Nous ne savons si la session sera simplement prorogée ou si elle sera close : il ne nous paraît pas du tout certain que les Chambres soient convoquées dès les premiers jours de novembre. Qui pourrait prévoir sûrement les choses si longtemps à l'avance ? Quant aux bruits d'une dissolution que je déclarais hier tout à fait faux, ils ne sont que l'écho de projets étudiés autrefois et abandonnés depuis longtemps.

Si l'affaire du Luxembourg eût abouti autrement et se fût réglée soit diplomatiquement, soit militairement par l'annexion de cette province à la France, surtout si la guerre avait été nécessaire, on eût compris une dissolution de la Chambre, et l'on assure que cette éventualité fut longuement étudiée dans les Conseils du Gouvernement. Il est certain qu'un agrandissement territorial eût encore augmenté le prestige du pouvoir aux yeux des populations, et les élections eussent pu s'en ressentir. Mais à présent, quelle utilité y aurait-il à faire un appel à l'opinion ; et surtout pour quel motif le Gouvernement ferait-il cesser le mandat de députés dont le plus grand nombre lui a donné des gages incontestables de dévouement ?

Hier, le Corps législatif a voté par 168 voix contre 45 la loi relative au chemin Victor-Emmanuel. La discussion à laquelle a donné lieu, le projet de loi contient de précieux renseignements : elle a révélé des faits contre lesquels d'énergiques protestations se sont formulées. Que d'abus dans les entreprises financières ont été depuis deux ans seulement mis au jour par des débats législatifs ou judiciaires ? On se plaint à la Bourse de la défiance des capitaux ; mais cette défiance n'est-elle pas légitimée et entretenue par

les scandales de certains tripotages. S'il est vrai toujours que pour avoir de bonnes finances il faut faire de bonne politique, il est vrai souvent que pour monter de bonnes entreprises financières, il faut des honnêtes gens. En théorie ce devrait être vrai toujours.

On assure qu'un projet de loi relatif aux obligations mexicaines sera présenté à la Chambre avant la fin de ce mois. Il est question maintenant de donner pour chaque obligation un titre de rente 3 0/0 de 12 fr., mais il devrait être versé une soule de cent francs. L'obligation se trouverait ainsi remboursée à peu près à 180 francs.

Quelques journaux avaient reproduit hier un bruit d'après lequel l'Empereur Maximilien aurait été, non pas fusillé, mais pendu. Les dépêches arrivées aujourd'hui autorisent à croire que le 22, il vivait encore. Si ce prince n'a pas été exécuté dans les 24 heures qui ont suivi sa capture, il est évident qu'il aura la vie sauve.

Le Sultan quitte aujourd'hui Constantinople pour venir à Paris. Il n'y aura pas ici de revue comme pour le Czar et le roi de Prusse ; mais l'Empereur se rendrait avec son hôte au camp de Châlons, où ils assisteraient aux grandes manœuvres.

Il est certain que l'Empereur d'Autriche sera ici vers le 10 juillet : tous les détails de son voyage sont déjà réglés. J'aurai à revenir sur les conséquences politiques que l'on attribue à l'entrevue des deux souverains.

Les articles belliqueux de la *Situation* contre la Prusse d'autant plus remarquables que son directeur M. Hollander fut employé au bureau de la presse du ministère de l'intérieur, et je ne sais pas trop si son rédacteur en chef M. Grenier ne touche pas encore au ministère de l'instruction publique une partie de son ancien traitement comme fonctionnaire de l'Université.

On ne parle aujourd'hui sur les boulevards que de l'éclatant succès d'*Hernani* : ce ne fut qu'une longue acclamation. Le poète était absent : on sait pour quel motif, quoique le sol français ne lui soit pas interdit. Il était représenté là par sa femme et par ce qu'il y a de plus grand en lui, son œuvre vivante qui en vieillissant semble avoir conquis des qualités inconnues ou insensibles il y a trente ans.

CH. CAHOT.

Les ouvriers de l'industrie cotonnière en Angleterre.

On écrit de Liverpool, le 7 juin :

Il vient de paraître un ouvrage du professeur Levi, qui complète les travaux de MM. Baker et Chadwick sur la situation économique et morale des ouvriers employés dans l'industrie du coton.

Les principaux centres de cette industrie sont les comtés de Chester et de Lancashire en Angleterre, ceux de Lanark et de Renfrew en Écosse, ceux de l'Aultrim et de Down en Irlande. En 1862, elle était répartie entre 2,240 établissements, qui possédaient 28,010,217 broches et 298,847 métiers mécaniques à tisser.

Le recensement de 1861 portait le nombre des personnes qui y étaient employées à 614,400, comprenant 246,400 ouvriers, dont 156,000 adultes, et 363,000 femmes, dont 206,500 adultes.

La moyenne des salaires est de 27 fr. 50 cent. par semaine pour les hommes de 20 à 60 ans, de 8 fr. 75 cent. pour les garçons au-dessous de 20 ans, de 12 fr. 50 cent. pour les femmes de 20 à 60 ans, et enfin de 7 fr. 50 cent. pour les filles de moins de 20 ans.

Ainsi les salaires de toute cette classe représentent la somme de 462,500,000 fr.

Ils ont augmenté pendant les quinze dernières années dans une proportion considérable, ainsi que le montre le tableau suivant :

Gages par semaine	1850	1860	1865
Fileurs.	f. c. 25	f. c. 33 75	f. c. 37 50
Cardeurs.	25	35	44
Ouvriers des laminoirs.	17 50	21 25	20
Boudineuses.	15	16 85	18 75
Fileuses (métier continu)	10 90	14 68	15 50

**Observations.** — Les salaires des ouvriers cotonniers, sauf les fileurs et les cardeurs, sont moins élevés que la plupart de ceux des autres industries. Mais presque tous les membres d'une même famille trouvent de l'emploi dans la manufacture, et contribuent aussi au bien-être commun ; ainsi il y a des familles qui gagnent jusqu'à 150 et 180 fr. par semaine.

Les célèbres *factory acts* (lois sur le travail des manufactures) et le *ten hours bill* (bill des dix heures) ont produit d'excellents résultats. La journée de l'ouvrier commence à six heures du matin et finit à six heures du soir, avec une heure et demie de repos. Les enfants âgés de moins de 13 ans doivent être envoyés à l'école trois jours par semaine. Le taux de la mortalité varie considérablement dans les districts cotonniers : en 1864, on a constaté qu'il était de 3 13/100 p. 100 à Manchester, de 2 82/100 p. 100 à Salford, de 2 77/100 p. 100 à Bolton, de 2 72/100 p. 100 à Preston, de 2 61/100 p. 100 à Blackburn, de 2 57/100 p. 100 à Rochdale, de 2 35/100 p. 100 à Burnley, de 2 18/100 p. 100 à Stockport, de 2 20/100 p. 100 à Oldham et de 2 p. 100 à Arhton. Or, la moyenne de la mortalité pour l'Angleterre et le pays de Galles est de 2 53/100 p. 100.

L'état, en général, peu satisfaisant des logements des ouvriers cotonniers et leur mauvaise alimentation sont la cause de la différence que les tables de mortalité présentent au désavantage du Lancashire. 33 centièmes de la population de ce comté payent moins de 2 fr. 80 c. de loyer par semaine, 35 centièmes payent de 3 fr. 30 c. à 4 fr. 75, et 32 centièmes, 250 fr. c. au-dessus par an.

La classe ouvrière, proprement dite, habite de préférence des maisons garnies, peu éloignées des manufactures, mais étroites et malsaines, qu'elle ne paie ordinairement que de 1 fr. 95 à 2 fr. 80 ; or, on ne peut pas trouver de logement passable à moins de 3 fr. 40 cent par semaine.

Il faut reconnaître que les habitudes d'ordre et d'économie ont fait des progrès sérieux, parmi les ouvriers du Lancashire, progrès que l'on attribue au développement de l'instruction primaire et aux heureux efforts des vulgarisateurs du principe coopératif. Encouragés par l'exemple de Rochdale, les ouvriers du Lancashire ont constitué, d'après ce principe, un grand nombre de sociétés, tant pour la consommation que pour la production.

À la fin de 1865, ils en possédaient 138, qui représentaient un capital de plus de 10,000,000 de francs. Les caisses d'épargne du comté avaient, à la même époque, 137,000 comptes courants, et 92,500,000 fr. en dépôt.

INDUSTRIE DES SOIES DANS LES CANTONS DE ZÜRICH ET D'ARGOVIE.

Le canton de Zurich compte 131 fabricants de soies qui occupent approximativement 30,000 métiers à soies. Les fabriques sont généralement situées sur les bords du lac ; elle sont parfaitement établies, aérées et entourées de jardins et de bosquets. L'ouvrier, en profitant à la campagne d'une vie à bon marché, y jouit d'un air moins vicié que dans les manufactures situées au milieu des villes.

l'appui du Tout-Puissant, ajouta la mère, tu les surmonteras, ma chère enfant.

— Une seule chose m'inquiète sérieusement, objecta Abbot, c'est Mac Gable. Voilà juste un an qu'il est absent ; et tu dois t'en souvenir, ma fille, quand il partit, son dernier mot fut une menace de vengeance contre toi.

— Quel mal peut-il me faire ? dit Marianne avec surprise, qui sait même, où il est allé ?

— Dans l'Ouest, m'a-t-on dit, ajouta Abbot avec calme. Ah ! bah ! qu'importe, cela n'est pas une raison pour t'effrayer.

Puis, d'un ton plus bas, et regardant tout autour de lui, comme s'il eût craint d'être entendu par des oreilles étrangères :

« J'ai entendu raconter sur lui une sombre histoire.

— Quoi donc ? fit Marianne en retenant son haleine.

— On m'a dit, et il n'y a pas à en douter, qu'il s'est fait renégat ! qu'il se souille journellement d'atrocités, qui n'ont d'égalés que celles de Girty, des Mac Gee, des Proctor, et d'autres brigands de même espèce.

— Et où donc commet-il d'ordinaire ses méfaits ? dit Mansfield.

— Mon Dieu ! Je ne voudrais pas l'alarmer, Marianne ; et en vérité, il n'y a pas

là de quoi te tourmenter non plus ; mais comme tous les compagnons connaissent la même histoire, il n'y a aucun mal à te mettre en garde contre lui. Donc, lorsqu'au commencement il se joignit aux Indiens et aux Anglais, il fit partie des bandes qui attaquaient les colonies sans défense et détrossaient les voyageurs. Mais, lâche comme un loup, il trouva le jeu trop dangereux. Maintenant, il a changé de tactique. Il s'est fait détrossé de bateaux.

— Comment ! détrossé de bateaux ? s'écrièrent ses interlocuteurs.

— Oui, ma foi ! Il se glisse comme un serpent le long des rives de l'Ohio, et emploie mille moyens pour attirer les passagers des bateaux sur le bord et le faire tomber dans ses pièges. Le diable en personne semble l'aider dans ses inventions ; car il trouve des stratagèmes si ingénieux, qu'il a fait tomber dedans les plus rusés chasseurs et les plus vieux routiers des bûcherons.

— Que fait-il donc de ses prisonniers ?

— On n'a jamais entendu dire qu'il ait fait grâce à aucun d'eux. Le tomakawk ou feu, tel est le sort qui les attend. Quant aux femmes, leur destinée est plus terrible encore.

— Mais qui a pu l'engager à entrer dans cette voie machavélique ?

— Sa nature diabolique, je suppose. Il a plus d'une fois juré qu'il se vengerait de toi, ma fille, pour l'avoir repoussé ! Et après ma fille, c'est contre vous, Mansfield, que sa haine implacable se porte.

— Plût au ciel, dit le jeune homme bouillant de colère et d'indignation, que nous nous reconstruions, un jour, face à face, à chances égales : il ne ferait pas honte au genre humain.

— Peut-être le rencontrerez-vous un jour... Russel ! Mais quel est ce bruit ? Serait-ce le tonnerre ?

Tous quatre écoutèrent. C'était en effet le bruit de la foudre grondant dans le lointain, mêlée au sifflement furieux du vent dont les rafales venaient ébranler les arbres qui entouraient la maison. Un orage formidable s'annonçait ; de gros nuages noirs, aux formes fantastiques, couraient dans les cieux, et quand Mme Abbot se mit à la fenêtre, le reflet du foyer lui fit apercevoir le sommet des arbres qui s'entrechoquaient, et elle entendit plus distinctement le vent hurler avec un fracas épouvantable autour du village.

« Voilà un terrible orage qui se prépare, dit-elle en revenant s'asseoir et en reprenant son tricet, quelle avait laissé sur son grand fauteuil, mais j'espère qu'il sera calmé avant le jour.

— Je pense aussi qu'il ne durera pas longtemps, » ajouta Mansfield.

Un long silence suivit cet entretien. Abbot, toujours assis dans son coin, fumait sa pipe à petites bouffées et regardait le feu d'un air pensif, suivant de l'œil les images que formaient les débris incandescents sur la cendre rouge du foyer. La mère tricotait toujours et balançait sa chaise avec un mouvement saccadé en murmurant une vieille chanson.

De temps à autre, elle levait un instant les yeux sur son mari, puis sur sa fille, et enfin les ramenait sur son ouvrage. Un petit chat cabriolait joyeusement sur le plancher avec un peleton de fil dont il se faisait une balle, puis lâchait son jouet pour tourner autour de sa queue sans jamais la pouvoir atteindre. Réfléchissant sans doute qu'il ne pourrait la joindre, il s'arrêta, puis, d'un bond, sauta sur la tête du gros chien maltais couché, tout endormi, aux pieds de Marianne. Le bon animal se laissa d'abord bonnement pétrir la tête et les yeux par les griffes aiguës du petit espion ; mais, bientôt impatient, il sauta dans sa large gueule le malicieux animal, le balança deux ou trois fois, puis l'envoya rebondir au milieu de la chambre. Après quoi, reprenant sa première position à demi engourdie, il referma tranquillement les yeux, étendu aux pieds de sa jeune maîtresse.

De l'autre côté du foyer était couché

Héro, le chien de garde de la maison ; il s'allongeait vers le feu, le nez à demi caché entre ses deux pattes. Le noble animal, témoin de la mésaventure de son camarade et craignant d'être dérangé à son tour, jeta à plusieurs reprises sur le jeune et malencontreux chat un regard de côté, en relevant doucement le coin d'une de ses oreilles et en ayant l'air de dire qu'on ne viendrait pas impunément le trouver et qu'il serait dangereux de badiner avec lui.

EDWARD S. ELLIS.

(La suite au prochain numéro.)

COURS DE LA BOURSE

Du 22 juin 1867.

Cours de ce jour	Cours précédent
3 1/2 %..... 69 50	— 3 1/2 %.. 69 55
4 1/2 %..... 98 75	— 4 1/2 %.. 98 80

DENTS depuis 5 francs

VERBRUGHE Dentiste

29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 11, rue Secarrembault, Lille.

Guérison du mal de dents

Paiement après succès.

M. VERBRUGHE, se rend à domicile et se charge de raccommoder toute espèce de pièces artificielles.

6631